

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Le Réseau des bibliothèques de
lecture publique et par rayonnement
pour l'environnement socio-culturel
en Tunisie -

Abdelmajid LACHNEB

ANNEE : 1983

19^{ème} PROMOTION



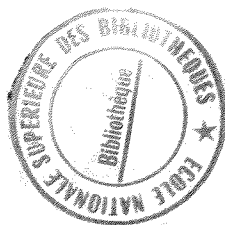
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE
ET SON RAYONNEMENT SUR L'ENVIRONNEMENT SOCIO-CULTUREL EN TUNISIE

Mémoire présenté par
Abdelmajid LACHNEB

Sous la direction de
Madame Madeleine WAGNER

et de
Monsieur Jean-Roger FONTVIEILLE



19ème Promotion
Villeurbanne

1983

1983

22

LACHNEB (Abdelmajid). - Le Réseau des bibliothèques de lecture publique et son rayonnement sur l'environnement socio-culturel en Tunisie / mémoire présenté par Abdelmajid Lachneb ; sous la dir. de Mme Wagner et M. Fontvieille.
- Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des bibliothèques, 1983. - 53 p. ; 30 cm.



Etude statistique et géographique sur le réseau des bibliothèques de lecture publique en Tunisie en utilisant l'approche systémique pour apprécier le rayonnement du réseau des bibliothèques sur l'environnement socio-culturel.

"A l'égale de l'école, mais différemment,
la bibliothèque s'affirme comme une institu-
tion éducative.

Depuis ses débuts, elle s'inspire de l'idéal
de la "self education", de l'auto-éducation".

J. HASSENFORDER, 1972.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1. Problématique	p. 1
. L'approche macroscopique	p. 1
. L'approche systémique	p. 1
2. Méthodologie	p. 3

I - LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE

A. Réseau : définition, typologie, morphologie	p. 4
1. Définition	p. 4
2. Typologie des réseaux	p. 5
a. réseaux à base territoriale	p. 5
b. réseaux spécialisés dans une discipline de la fonction documentaire	p. 6
3. Morphologie des réseaux	p. 6
B. Le réseau tunisien des bibliothèques de lecture publique	p. 8
1. Qu'est-ce que la bibliothèque de lecture publique	p. 8
a. la notion fonctionnelle	p. 8
b. la notion institutionnelle	p. 8
2. Un réseau jeune	p. 9
a. bibliothèques locales	p. 9
b. autres types de bibliothèques	p. 10
3. Fonctionnement du réseau	p. 11
a. sur le plan vertical	p. 12
b. sur le plan horizontal	p. 12
4. De la centralisation à la décentralisation régionale	p. 13
a. la bibliothèque publique centrale	p. 13
b. les bibliothèques publiques régionales : relais de décentralisation	p. 14

II - EVOLUTION DE L'ESPACE BIBLIOTHEQUE ENTRE 1977 et 1981

A. Suffit-il de se rendre à une bibliothèque pour être qualifié de lecteur ?	p. 19
B. Cette présence relativement importante de la population lisante signifie-t-elle au seul niveau de la fréquentation des bibliothèques, la scolarisation de l'espace lecture ?	p. 23
1. une nomenclature des classes socio-professionnelles très limitée	p. 24
2. Scolarisation de l'espace bibliothèque	p. 26

III - LE RESEAU DANS SON ENVIRONNEMENT	p. 32
A. Le réseau dans son espace géographique : déséquilibre régional ou la géographie de la lecture	p. 33
1. opposition entre le littoral et l'intérieur	p. 33
2. opposition régionale	p. 33
3. opposition ville-campagne	p. 35
B. Le réseau dans son environnement social ou l'inégalité sociale devant l'accès aux bibliothèques	p. 37
- Conclusion	P. 42
C. Le réseau dans son environnement culturel	p. 43
1. l'attitude du pouvoir à l'égard de la culture	p. 43
2. production éditoriale faible	p. 44
3. la place de la culture dans la société tunisienne	p. 45
 CONCLUSION	 p. 47
 Table des cartes et des graphique	 p. 48
 Table des tableaux	 P. 49
 La lecture publique en Tunisie :	
A. Sources	p. 50
B. Bibliographie	p. 51

I N T R O D U C T I O N

1. PROBLEMATIQUE

L'approche macroscopique : Il est admis que le développement de la lecture publique est une composante parmi d'autres qui contribue au développement culturel. Ce dernier placé dans un cadre plus général contribue au développement socio-économique d'un pays. En effet l'enseignement, la lecture, l'éducation fournissent au cadre socio-économique des hommes capables de diriger le pays. Inversement, le cadre socio-économique d'un pays influence d'une façon permanente le développement culturel. Un pays où les conditions de vie sont difficiles (chomage, logement, bas niveau de vie, démographie galopante, ...) où l'apport de l'Etat en matière d'édification d'infrastructure d'accueil (construction de lycées, de bibliothèques, d'hôpitaux, ...) est faible, est un pays qui souffre de maux profonds néfastes à l'action culturelle. Evidemment, le passage du socio-économique au culturel ou l'inverse, nécessite des analyses très profondes. La comparaison entre 2 cartes macroscopiques, l'une d'ordre géo-économique (ayant comme critères économiques par exemple : PNB/h., consommation d'énergie/h., production ou consommation d'acier/h.,...) et l'autre d'ordre géo-culturel (dont les critères culturels sont par exemple le nombre de maisons d'édition, nombre de bibliothèques, nombre de lycées, consommation par tête d'habitant de papier journal,...) fait apparaître une correspondance totale entre les 2 cartes. En effet, les pays développés économiquement sont les pays développés culturellement, à l'inverse, les pays dont l'économie est sous-développée sont les pays sous-développés culturellement. Cette approche macroscopique est vérifiable à des niveaux différents : niveau national, niveau régional, et même niveau local.

L'approche systémique : C'est dans le contexte d'influence réciproque que s'instaure l'analyse systémique. Dans cette approche il faut considérer le développement (économique, social, culturel,...) comme étant développement global. Il faut également considérer le

développement comme un système cohérent formé d'un ensemble d'éléments ou de sous-systèmes indissociables, qui s'interfèrent, et toute modification apportée à l'un des éléments est une modification de tout le système. Cette modification peut être positive ou négative. En effet, toute modification du système dépend de la nature de l'intervention, et à quel niveau du système se place cette intervention. Cette analyse systémique "a été forgée autour de 3 idées essentielles :

- celle d'un ensemble en rapport réciproque avec un environnement ; ces échanges lui assurant une certaine autonomie,
- celle d'un ensemble formé de sous-systèmes en interaction, cette inter-dépendance lui assurant une certaine cohérence,
- celle d'un ensemble subissant des modifications plus ou moins profondes dans le temps, tout en conservant une certaine permanence". (1).

Dans notre étude les bibliothèques forment un sous-système intégré dans un système plus large qui est le système culturel qui lui aussi est inséré (emboîtement des systèmes) dans un environnement social. C'est-à-dire que le système culturel est en perpétuelle interaction avec l'environnement social ; cette interaction est de deux natures :

- soit le système culturel subit des influences de l'environnement social ;
- soit il agit sur l'environnement social. Dans notre étude il s'agira d'apprécier le rayonnement des bibliothèques sur leur environnement. En effet, le rayonnement des bibliothèques de lecture publique est fonction du système environnant : politique de l'enseignement, politique éditoriale, effort d'alphabétisme,... Il est également fonction des bibliothèques elles-mêmes : type de réseau, structure de la répartition géographique des éléments formant le réseau, des moyens mis à la disposition des bibliothèques de lecture publique : moyens financiers, moyens humains, fonds,...

(1) WALLISER (Bernard). - Systèmes et modèles : introduction critique à l'analyse de système : essai. - Paris : Ed. du Seuil, 1977.

2. METHODOLOGIE

Dans notre étude on s'intéressera dans une première partie, à la notion de réseau :

- la définition du réseau, la morphologie des réseaux, l'impact du réseau sur la lecture, ...
- étude du cas du réseau tunisien, la géographie des composants du réseau, l'apport du réseau dans la communication de l'information, ...

Dans une seconde partie, il sera question du rapport réseau et environnement, en étudiant le rayonnement d'apprécier le rayonnement. L'étude du rayonnement nous permettra de répondre à plusieurs types de questions. Pourquoi le rayonnement du réseau de bibliothèques de lecture publique est-il déséquilibré aussi bien dans l'environnement social que dans l'espace géographique ? ce qui nous permettra de mettre le doigt sur la politique culturelle en Tunisie, la politique de l'enseignement, des problèmes socio-économiques et socio-culturels constituant des facteurs de friction au développement de la lecture publique. On se basera dans cette étude essentiellement sur des rapports annuels de la Direction de la lecture publique. Ces rapports statistiques constituent une source importante en matière de bibliothèque ce qui nous permettra de :

- mener une étude statistique ;
 - établir des corrélations entre les différentes valeurs statistiques ;
 - élaborer des cartes géographiques et des courbes permettant de visualiser ces statistiques et par conséquent de les interpréter.
- On se basera également sur les études statistiques de l'Institut National de la Statistique.

I - LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE

L'étude du réseau est très importante, car la typologie et la morphologie des réseaux influent énormément sur la communication de l'information et sur la lecture. Si bien qu'on ne peut comprendre le réseau tunisien de bibliothèques de lecture publique qu'en étudiant au préalable la notion de réseau et puis, dans une seconde phase, de l'appliquer à la situation tunisienne.

A - RESEAU : DEFINITION, TYPOLOGIE, MORPHOLOGIE

1. DEFINITION : un réseau est un système composé d'unités qui assurent des tâches communes dans un domaine précis. Ces unités répondent à la nécessité de coopérer, en vue de rendre un meilleur service, en partageant les tâches. En effet, "un réseau suppose qu'on ouvrira à tout individu où qu'il se trouve, l'accès à des ressources plus importantes que celles dont normalement il pourrait disposer sur place". (1).

Le concept de réseau est très développé dans le domaine de l'information et de la communication. "Les réseaux d'information sont constitués par des ensembles de personnes et/ou d'organismes entre lesquels ont lieu des échanges d'informations, sous diverses formes, mais d'une façon organisée et régulière". (2).

Pour atteindre pleinement leurs objectifs, il faut que les membres du réseau "aient tous conscience de l'intérêt pour eux de constituer le réseau, c'est-à-dire des bénéfices qu'ils peuvent en tirer, et que ces bénéfices équilibrent non seulement les lacunes antérieures,

- (1) BECKER (J.). - Le Point sur la planification des réseaux de bibliothèques aux Etats-Unis d'Amérique. In : Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, 1977, n°2, p. 87-97.
- (2) GUINCHART (Claire) et MENU (Michel). - Introduction générale aux sciences de l'information et de la documentation. - Paris : Presses de l'Unesco, 1981. p. 254.

mais aussi les contraintes du systèmes. Il faut que les forces en présence soient équilibrées, ou que la position dominante éventuelle d'un partenaire soit bien acceptée par tous. Il faut qu'existent, ou puissent exister des moyens techniques de fonctionnement du réseau qui soient à la portée de tous les participants". (1).

De là découle l'utilité de créer un cadre juridique et administratif en définissant les modalités de coopération entre les bibliothèques membres du réseau. Les réseaux interbibliothèques répondent à la nécessité d'acquérir, de vérifier des informations, de les traiter, de les diffuser et de les échanger. Les membres d'un réseau doivent se mettre d'accord pour formaliser les tâches communes en fonction des besoins. En effet, "les fonctions des réseaux vont de la simple collaboration occasionnelle (l'accès réciproque aux services) à l'intégration complète des unités participantes dans un système d'information unique, couvrant toutes les fonctions documentaires, y compris le partage des coûts, en passant par les diverses situations intermédiaires". (1). L'intégration des membres du réseau se traduit par la coopération, seulement "pour que la coopération soit efficace et que les réseaux se développent de façon harmonieuse sans compromettre leur réussite par une croissance anarchique, il faut d'une part que les bibliothèques disposent de moyens financiers, suffisants pour faire les investissements à la nouvelle organisation et d'autre part qu'il y ait une politique à long terme définissant les buts d'une telle organisation, au niveau national ou s'appuyant sur des enquêtes permettant de connaître les besoins" (2).

2. TYPOLOGIE DES RESEAUX :

a) les réseaux à base territoriale se situent essentiellement sur deux niveaux administratifs :

- Niveau régional : les bibliothèques du réseau régional coopèrent soit dans un contexte de centralisation par l'intermédiaire d'une bibliothèque régionale, exerçant un rayonnement actif dans le cadre de la région et un pôle d'attraction. Les bibliothèques

(1) GUINCHAT (Claire), MENU (Michel). - Introduction générale aux sciences de l'information et de la documentation. - Paris : Presses de l'Unesco, 1981. p. 254.

(2) AGOSTINI (F.), LUPOVICI (C.). - Coopération et réseaux de bibliothèques aux Etats-Unis. - ENSB, 1977.

membres du réseau régional gravitent autour de la bibliothèque régionale, soit dans un contexte de centralisation au niveau de la région.

- Niveau du pays : la géographie du réseau est très importante car il faut qu'il y ait une certaine homogénéité dans la répartition géographique des bibliothèques formant le réseau, afin de bien connecter toutes les régions. Dans le cadre du pays peut fonctionner un seul réseau national ou plusieurs réseaux découlant de la coopération et de l'intégration entre les réseaux régionaux. Dans les pays développés la notion de réseau évolue, elle dépasse le cadre administratif national et s'oriente de plus en plus vers un réseau transnational. En effet, considérés comme systèmes, les réseaux évoluent soit vers la connection avec d'autres réseaux territoriaux (inter-régionaux ou internationaux) soit vers un fonctionnement, isolé des autres réseaux environnants dans ce cas le taux d'intégration de ce réseau avec les autres réseaux environnants est faible, par conséquent le service rendu est ponctuel et le rayonnement ne dépassant pas le cadre géographique immédiat du réseau.

b) les réseaux spécialisés dans une discipline de la fonction documentaire : on peut distinguer des niveaux de spécialisation correspondant aux tâches à partir desquelles les unités du réseau peuvent collaborer :

- réseau spécialisé dans le contrôle bibliographique,
- réseau spécialisé dans l'acquisition,
- réseau spécialisé dans le catalogage.

Les niveaux de spécialisation constituent les bases fondamentales de l'existence de tel ou tel réseau spécialisé.

3. MORPHOLOGIE DES RESEAUX : la morphologie des réseaux est très influencée par le cadre administratif dans lequel ils fonctionnent. D'autre part la "structure des réseaux est importante, car elle influe sur le mode de communication de l'information, sa circulation d'un point à l'autre" (1). Généralement on représente

(1) GUINCHART (C.), MENOU (M.). - Introduction générale aux sciences de l'information et de la documentation. - Paris : Presses de l'Unesco, 1981. p. 254.

les réseaux par des graphes. La structure des réseaux peut prendre diverses formes :

- décentralisée : les bibliothèques communiquent facilement à cause de la faible distance entre les bibliothèques (d'une région ou d'un pays), la connection des bibliothèques est bien structurée, les liaisons sont courtes. L'impact de la décentralisation sur la gestion et la lecture se résume en :

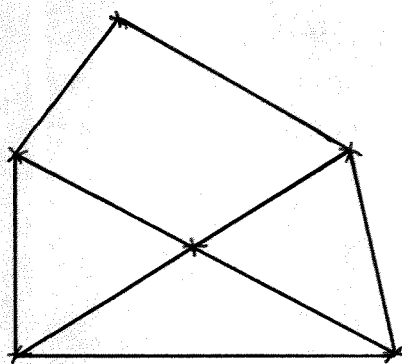
. très grande proximité de la réalité locale à cause de l'existence de plusieurs niveaux de responsabilité. Par conséquent le pouvoir de décision est local, et l'intervention est rapide.

. la coopération entre les bibliothèques est facile.

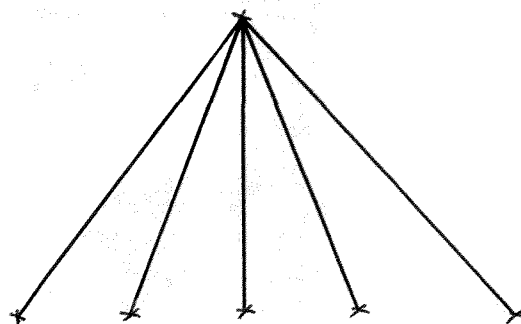
- centralisée : les bibliothèques communiquent à travers un centre décisionnel qui joue le rôle de pôle d'attraction, donc il y a une hiérarchie, c'est le cas d'une bibliothèque centrale et ses bibliothèques satellites. Contrairement à la structure décentralisée, la centralisation constitue un facteur de friction pour la coopération inter-bibliothèques. La centralisation conduit à l'engorgement du pouvoir décisionnel, à la lenteur du processus de décision. En effet, toute décision nécessite une navette du niveau supérieur au niveau inférieur. Concernant la lecture, l'autorité de décision est loin de la réalité de la lecture dans la zone géographique, à cause de l'importance des distances séparant le niveau supérieur du niveau inférieur. Beaucoup de réseaux ont évidemment des configurations intermédiaires. Exemple : certaines fonctions sont décentralisées, d'autres centralisées.

Morphologie des réseaux :

Réseau décentralisé



Réseau centralisé



B - LE RESEAU TUNISIEN DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE

1. Qu'est-ce que la bibliothèque de lecture publique ? La notion de bibliothèque de lecture publique se rattache à deux notions selon la thèse de M. COMTE : l'une fonctionnelle et l'autre institutionnelle.

a) La notion fonctionnelle : s'apparente avec la tradition anglo-américaine, où l'on parle de "public library" qui désigne toute bibliothèque quelle que soit son origine et son statut juridique, concourt à l'oeuvre de la lecture publique (1). La notion fonctionnelle apparaît bien dans le Manifeste sur la lecture publique publié par l'Unesco en 1972. Dans ce Manifeste, la bibliothèque publique est considérée comme "une institution démocratique d'enseignement et d'information". La notion de bibliothèque de lecture publique dans le Manifeste de l'Unesco insiste beaucoup plus sur la démocratisation que sur l'appartenance juridique de la bibliothèque (privée ou publique).

b) La notion institutionnelle. "En effet la lecture est publique dans la mesure où l'Etat considère qu'il est de son devoir de mettre à la disposition de chaque citoyen les ouvrages dont la lecture peut être agréable ou instructive, en enrichissant sa personnalité et en le préparant mieux à son rôle dans la société. Donc la lecture est publique dès lors qu'elle est organisée par l'Etat dans le but de faire accéder le plus grand nombre de citoyens à la lecture" (2). La bibliothèque de lecture publique se définit par rapport à la nature des fonds (ouvrages généraux par opposition aux ouvrages spécialisés) et par rapport au type de public (la bibliothèque s'adresse à un public large par opposition au public des bibliothèques spécialisées). "Elle peut être définie selon deux propositions, d'une part elle est dans la dépendance d'une personne publique et d'autre part sa destination est elle-même publique" (2).

(1) COMTE (Henri). - Les Bibliothèques publiques en France. - Lyon : Presses de l'ENSB, 1977. p. 7.

(2) ABDEL JAOUED (M.). - Les Bibliothèques publiques en Tunisie. In : A.T.D. Bulletin /Association tunisienne des documentalistes, Bibliothécaires et archivistes, 1979, vol. XII, n° 1-2

2. Un réseau jeune : le réseau des bibliothèques de lecture publique est une création récente (3). En effet le réseau était pratiquement inexistant avant les années 1960. Le rapport "Rétrospectives décennales 1962-1971" signale l'existence dans tout le territoire tunisien en 1962 de 9 bibliothèques et 6 dépôts de livres français dans les écoles primaires. Dès le début des années 1960, les autorités ont opté pour un développement planifié, si bien que les projets de construction de bibliothèques de lecture publique ont été intégrés dans les plans de développement. C'est à partir du plan quadriennal (1965-1968) que les autorités ont pris conscience de l'importance des bibliothèques publiques dans le domaine de la lecture et de l'alphabétisation. Action menée en parallèle avec l'effort de l'éducation et de l'enseignement. Ainsi en 1971 on aboutit à la mise sur pieds de 181 unités. Dès lors l'accroissement du nombre des bibliothèques publiques n'a cessé d'évoluer. En 1982, le territoire est doté d'un réseau composé de 250 unités. La pyramide actuelle est composée de :

a) bibliothèques locales : l'implantation de ces bibliothèques dans le territoire a été conditionnée par le critère démographique. Ce choix découle de l'importance sur la lecture du phénomène de l'urbanisation dans la lecture. En effet, l'urbanisation est un phénomène favorable au développement de la lecture. Le critère démographique suppose donc un regroupement de la population dans une agglomération. Ainsi on aboutit à une typologie de bibliothèques formée de :

. bibliothèques de première catégorie : ce sont les bibliothèques implantées dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants. Chaque agglomération doit être équipée d'une bibliothèque pour enfants (6 à 12 ans), d'une bibliothèque pour adolescents (12 à 17 ans), et d'une bibliothèque pour adultes. Ces 3 bibliothèques sont indépendantes l'une par rapport aux autres.

(3) La première bibliothèque publique a été créée en 1885 sous le nom de : "Bibliothèque française de la Régence" ; en 1910 elle prend le nom de "Bibliothèque Publique de la Régence".

. bibliothèques de deuxième catégorie : dans chaque agglomération d'une population variant entre 20 000 et 10 000 habitants, sont implantées deux bibliothèques indépendantes : une bibliothèque pour enfants de 40 places assises et une autre pour adultes et adolescents, de 80 places assises.

. Bibliothèques de troisième catégorie : ce sont les agglomérations d'une population variant entre 5 000 et 10 000 habitants. Chaque agglomération est dotée d'une bibliothèque pour enfants de 40 places assises et d'une bibliothèque pour adultes et adolescents de 40 places assises.

C'est le nombre de places qui fait la différence entre les bibliothèques de deuxième catégorie et les bibliothèques de troisième catégorie.

. bibliothèques de quatrième catégorie ayant une population inférieure à 5 000 habitants, où sont implantées des bibliothèques pour enfants de 40 places.

b) Autres types de bibliothèques :

Ce sont :

. les "bibliothèques de maisons du peuple ont été construites en priorité dans les régions les plus isolées ; progressivement elles seront implantées dans tout le pays. Un des aspects les plus caractéristiques des maisons du peuple en Tunisie est leur prise en charge par le Parti. C'est la cellule du Parti Socialiste Destorien dans les petites villes". (1)

Les bibliothèques des maisons du peuple ne répondent pas au critère démographique. Elles jouissent d'un privilège énorme par rapport aux autres bibliothèques.

. les centres de prêt municipaux : leur siège est la municipalité.

(1) SAID (Rafik). - La Politique culturelle en Tunisie. - Paris : Unesco, 1970. p. 40.

"Il s'agit de dépôts de livres en vue du prêt à domicile... Dans une seconde étape, il est projeté de faire de ces centres de prêt municipaux des noyaux de bibliothèques publiques qui seront transformés par la suite en bibliothèques publiques" (1).

. les bibliobus : sont appelés parfois bibliothèques mobiles, bibliobus rayons, biblio-cars. Leur rôle est de "desservir les zones rurales et d'assurer la promotion de la culture dans ces zones" (1).

D'après cette description de la pyramide, deux remarques s'imposent :

- 1ère remarque : Dualité entre les différents types de bibliothèques. En effet dès le début les autorités ont misé sur le facteur démographique comme étant le critère d'implantation des bibliothèques, ce qui justifie la création des bibliothèques locales. Les bibliothèques de troisième catégorie et les bibliothèques de quatrième catégorie ont pour vocation de desservir les régions rurales. Parallèlement à cette action et sans l'impulsion du Parti, ont été créées les "bibliothèques des maisons du peuple" ayant la même vocation que les précédentes. Si bien qu'on aboutit d'une part à la distension de la pyramide vers la base, et d'autre part, par conséquent à la dispersion géographique du réseau et à la dispersion des efforts humains et des potentialités financières, pour le développement de la lecture en Tunisie;

- 2ème remarque : vu le choix du critère démographique pour l'implantation des bibliothèques, le rythme de création des bibliothèques n'a pas suivi le rythme de l'accroissement démographique de la Tunisie.

3. Fonctionnement du réseau :

La Tunisie est un pays à tradition centralisatrice. La lecture

(1) SAID (Rafik). - La Politique culturelle en Tunisie. - Paris : Unesco, 1970. - p. 44 et 45.

publique est fortement imprégnée par cette centralisation.

a) sur le plan vertical : Le réseau de la lecture publique est dirigé par la Direction de la lecture publique dont le siège se trouve dans la capitale. Le pouvoir décisionnel est détenu par l'autorité centrale. La Direction de la lecture publique s'occupe des tâches techniques : acquisitions et traitement des documents. Toutes les bibliothèques sont liées directement à la Direction de la lecture publique, cette centralisation qui apparaît au niveau des tâches techniques est bénéfique. Elle permet de coordonner les dépenses sur le plan de l'achat des livres et du matériel, d'où un gain de temps important. Le traitement des livres se fait à Tunis, où figurent tous les fichiers des différentes bibliothèques. Le regroupement de tous les fichiers à Tunis fait penser à un catalogue collectif qui est un inventaire de livres communs à plusieurs établissements. Il permet essentiellement la localisation des livres et l'accélération de leur circulation. Seulement le catalogue collectif est inexistant. La centralisation sous sa forme concentrée présente des inconvénients, en particulier :

- l'engorgement de l'administration centrale,
- l'éloignement du centre a eu comme conséquence l'éloignement de la réalité locale de certaines bibliothèques.

b) sur le plan horizontal : le fonctionnement du réseau sur le plan horizontal se traduit par la coopération entre les différentes unités du réseau. Cette coopération est pratiquement inexistante. En effet, aucun rapport annuel n'a mentionné le nombre de prêts interbibliothèques. Cette inexistence de prêt interbibliothèques s'explique par le fait que la Direction de la lecture achète plusieurs exemplaires d'un seul livre et les fait distribuer aux différentes bibliothèques, si bien qu'une forte proportion de livres se rencontre dans la majorité des bibliothèques. Ce qui a pour conséquences :

- . un gaspillage de moyens financiers énormes,
- . un faible service rendu au lecteur.

L'inexistence de la coopération entre les bibliothèques et la centralisation de la pyramide ont créé un isolement des bibliothèques

vis à vis du réseau. Les bibliothèques tunisiennes sont de ce fait autarciques.

4. De la centralisation à la décentralisation régionale

Les modifications du sommet de la pyramide des bibliothèques de lecture publique se traduisent par la création d'une bibliothèque publique centrale et des bibliothèques publiques régionales.

a) La bibliothèque publique centrale : "La bibliothèque publique centrale est la bibliothèque pilote au niveau national. Elle est chargée du contrôle général du réseau de bibliothèques publiques... Elle assume les fonctions de :

- . bibliothèque publique métropolitaine,
- . bibliothèque publique régionale n° 1,
- . organisme de développement et de contrôle des unités du réseau de la lecture publique,
- . organisme de méthodologie et d'organisation des bibliothèques publiques,
- . organisme de formation dans les domaines bibliologique, bibliographique, bibliothéconomique et de lecture publique" (1).

Elle est chargée d'élaborer une politique d'acquisition, de gérer un service central de catalogage et d'indexation. Elle est chargée également de développer et de contrôler avec l'aide des bibliothèques publiques régionales, les bibliothèques du réseau. "La bibliothèque publique centrale est à la fois un service technique du réseau national de la lecture publique, bibliothèque régionale, pour Tunis et le Cap Bon et la bibliothèque métropolitaine de Tunis" (1). La bibliothèque publique centrale est mentionnée pour la première fois dans le rapport annuel de la Direction de la lecture publique de 1980. Elle n'est pas opérationnelle jusqu'à présent.

(1) EL FANI (Bechir). - Projets de développement de la lecture publique : perspectives décennales 1973-1983 : programmes de constructions. - Tunis : Ministère des affaires culturelles, 1974 (non paginé).

b) Les bibliothèques publiques régionales : relais de décentralisation

Pour éviter les problèmes d'engorgement du pouvoir décisionnel dans la capitale et pour être plus près de la réalité de la lecture publique dans les régions, une politique de décentralisation régionale a été mise au point grâce à la création des bibliothèques publiques régionales, à la fois bibliothèques de villes, bibliothèques pilotes et service technique régional. "La décentralisation régionale permet la présence de cadres supérieurs dans les régions délimitées, et donc un meilleur encadrement des bibliothécaires locaux, une meilleure sensibilisation des responsables du secteur aux problèmes locaux et une meilleure exécution locale des décisions..."

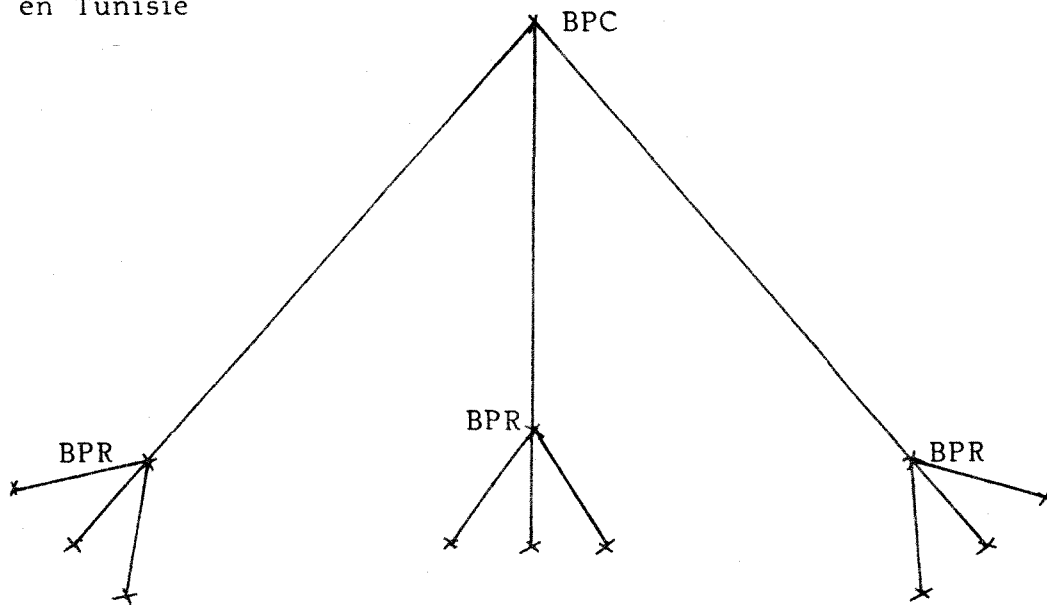
"La bibliothèque publique régionale est chargée de :

- classer, communiquer et prêter aux usagers une sélection encyclopédique et internationale de publications et autres documents ;
- assurer aux usagers, à partir de cette documentation, une information d'ordre général ;
- tenir à jour une documentation exhaustive sur la région qui est de son ressort, et sur l'histoire de la ville où elle est installée ;
- tenir à jour un catalogue régional des fonds de la lecture publique ;
- assurer au sein du réseau régional, la rotation des collections prévues à cet effet ;
- contrôler, dans le cadre de la région, la desserte de la population, en livres, par les bibliocars". (1)

Actuellement, une seule bibliothèque régionale est opérationnelle depuis 1980. Le sommet de la pyramide est en train de s'édifier. Par la création récente de la bibliothèque publique centrale et des bibliothèques publiques régionales, la morphologie du réseau se modifie. Ainsi on passe d'un réseau fortement centralisé avec des biblio-

(1) EL FANI (Bechir). - Projets de développement de la lecture publique : perspectives décennales 1973-1983 : programmes de constructions. - Tunis : Ministère des affaires culturelles, 1974 (non paginé).

Morphologie théorique du réseau des bibliothèques de lecture publique en Tunisie



BPC : Bibliothèque publique centrale
BPR : Bibliothèque publique régionale

thèques liées directement à un centre de décision à un réseau hiérarchisé.

A cause du non-fonctionnement de la bibliothèque publique centrale et à cause du faible nombre des bibliothèques publiques régionales (une bibliothèque qui fonctionne sur 19 prévues), le réseau actuel reste toujours imprégné par la centralisation.

II - EVOLUTION DE L'ESPACE BIBLIOTHEQUE ENTRE 1977 ET 1981 (1)

Le réseau de la lecture publique a enregistré une augmentation au niveau du nombre des unités passant de 206 unités en 1977 à 245 en 1981, enregistrant ainsi un accroissement moyen de 19 % pour toute la période. Ce sont les bibliothèques "des maisons du peuple" qui constituent la base du réseau. En effet, en 1981, le nombre de ces bibliothèques a atteint 61 bibliothèques, constituant ainsi 25 du réseau. Quant aux bibliothèques pour adultes, et les bibliothèques pour enfants, elles sont au nombre de 59 et 44 représentant respectivement 24 % et 18 % du total des unités du réseau. D'ailleurs ces taux ont gardé cette allure pendant toute la période 1977-1981. Les centres de prêt municipaux ne peuvent être considérés comme bibliothèques au sens vrai du terme, puisque leur mission est de prêter les livres. Souvent, avec l'accroissement des fonds, ces centres deviennent des bibliothèques. C'est ainsi que ces centres sont passés de 37 unités en 1977 à 23 en 1981.

La fréquentation des bibliothèques de lecture publique a connu une évolution importante, elle est passé de 1 921 151 lecteurs sur place à 2 403 320 entre 1977 et 1981, enregistrant un accroissement de 25 % pour toute la période. La massification de la scolarisation, l'augmentation de près de 1 million de lecteurs entre 1972 et 1981 (2), est assez révélatrice du développement du taux de fréquentation, taux lié à l'accroissement de la population scolaire et universitaire évaluée pour l'année scolaire et universitaire 1979-1980 à 1296880 personnes (3).

(1) Partie étudiée à partir de la source : Ministère des affaires culturelles. Direction de la lecture publique. - Activités des bibliothèques. - Tunis : DLP, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981.

(2) Le nombre de lecteurs en 1972 était de 1 397 992.

(3) Source : Ministère du plan et des finances. Institut national de la statistique. - Annuaire statistique de la Tunisie. - Nlle série. - Tunis : INS, 1980, vol. 25.

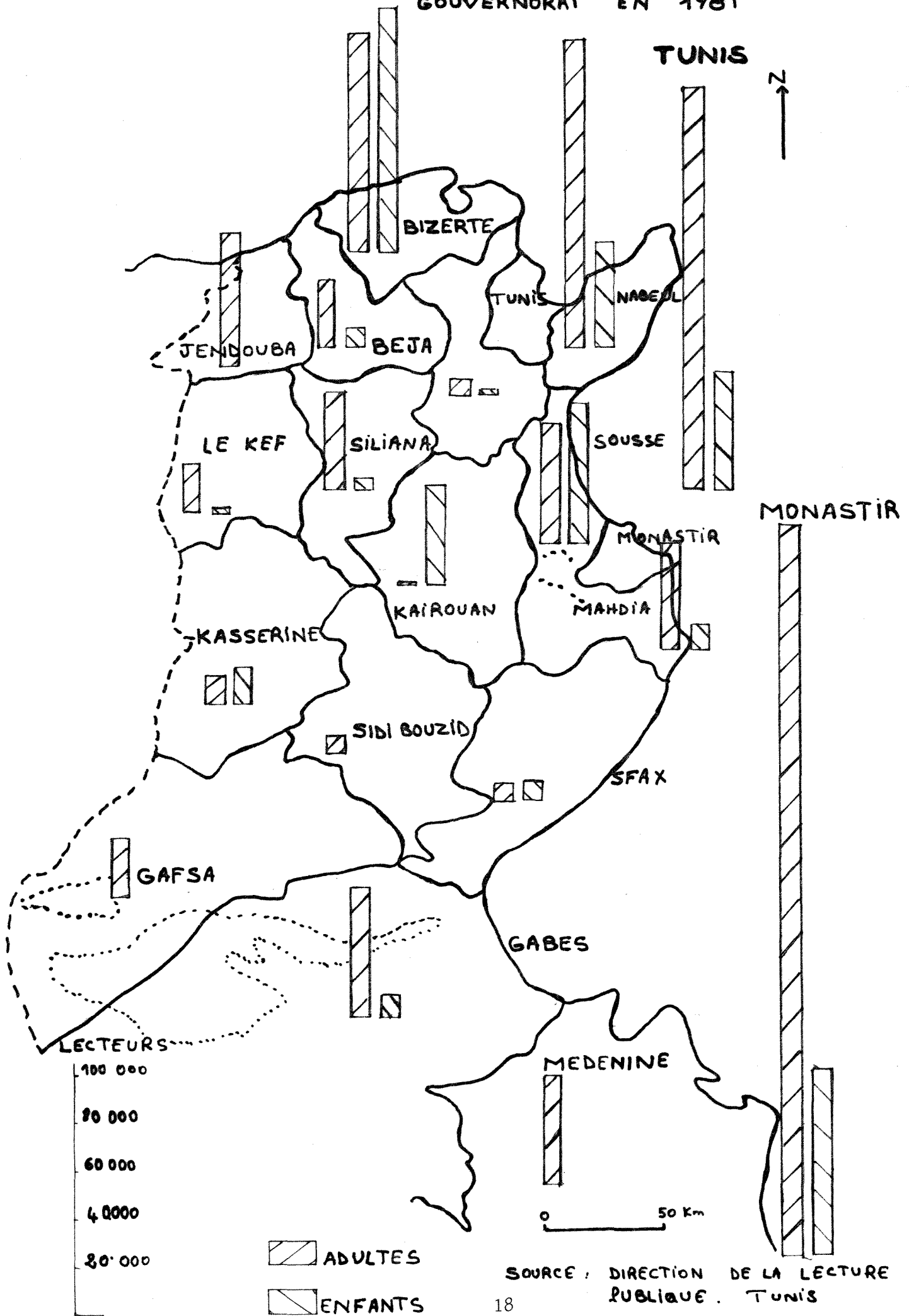
Tableau

Evolution des activités des bibliothèques de lecture publique
entre 1977 et 1981

	1977	1978	1979	1980	1981
abonnés	44 396	40 755	39 811	52 590	54 940
acquisitions	103 603	134 484	164 181	103 736	99 617
fonds	693 580	767 047	806 326	1 001 045	1 068 614
livres prêtés	876 224	915 442	981 876	1 112 630	1 247 071
livres consultés	1 802 552	2 069 879	2 330 076	3 090 510	2 775 997
lecteurs	1 921 151	1 970 472	2 154 244	2 456 419	2 403 320

Source : Direction de la lecture publique

REPARTITION DES LECTEURS ENFANTS ET ADULTES PAR GOUVERNORAT EN 1981



Ce sont les bibliothèques pour adultes qui attirent le plus de lecteurs ; leur public est de l'ordre de 1 155 086 personnes en 1981 contre 134 299 pour les "bibliothèques des maisons du peuple".

A l'échelle régionale ce sont les bibliothèques de Monastir, Nabeul, Bizerte et Tunis qui ont accueilli le plus de lecteurs sur place :

MONASTIR	458 964 lecteurs
NABEUL	316 238 lecteurs
BIZERTE	310 481 lecteurs
TUNIS	260 248 lecteurs

Tous les autres gouvernorats ont enregistré un nombre de lecteurs sur place inférieur à 100 000 personnes (sauf pour Siliana dont le nombre de lecteurs est évalué à 117 105 personnes). Le nombre de lecteurs sur place est très inégalement réparti selon les gouvernorats et selon les régions.

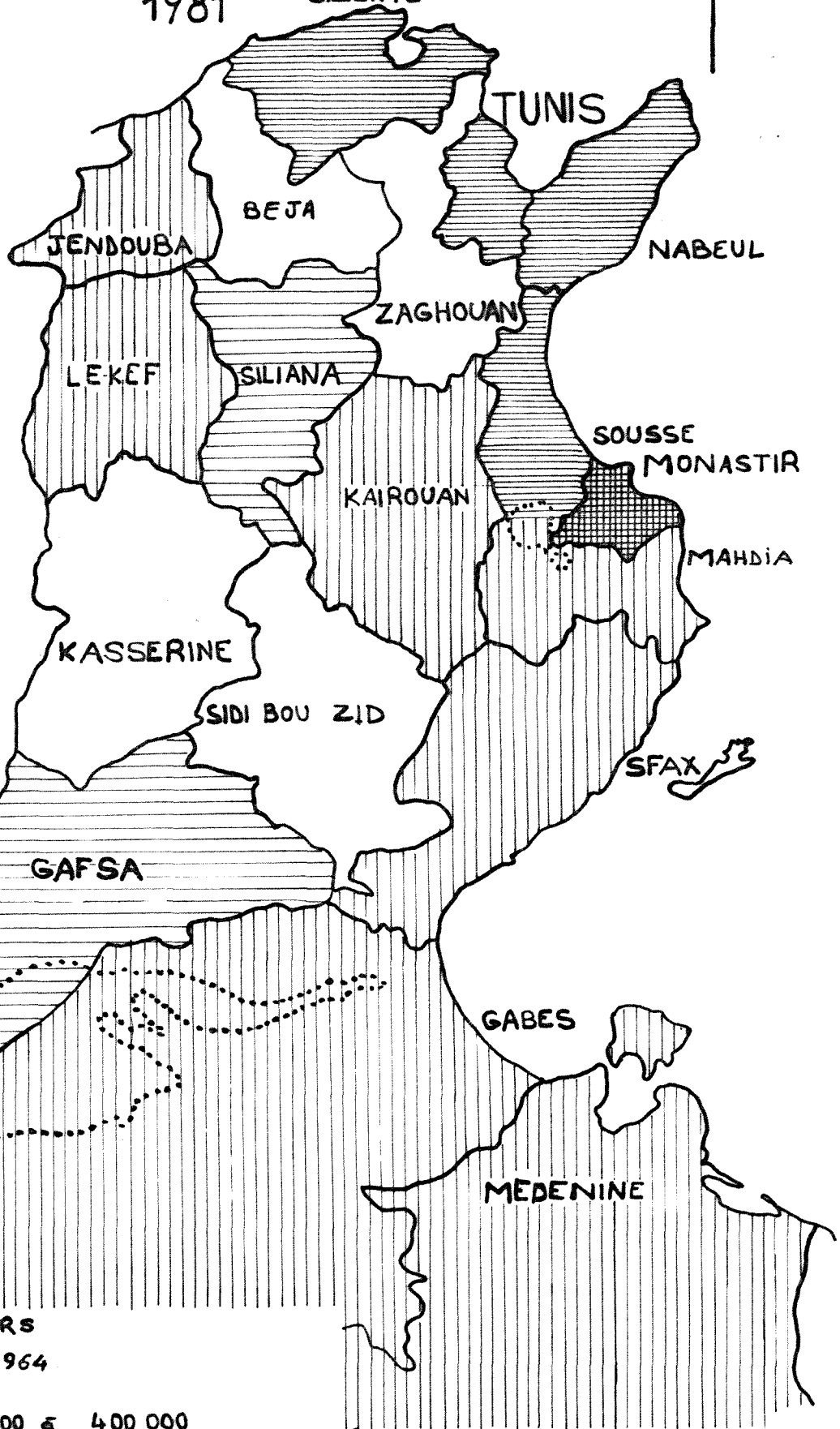
A) Suffit-il de se rendre à une bibliothèque pour être qualifié de lecteur ?

Si le nombre des ouvrages consultés est de 2 775 997 livres, en 1981, la consultation par personne est de 1,15 livre. L'inadéquation entre la population lisante sur place et le nombre d'ouvrages consultés est inégalement réparti selon les régions.


REPARTITION DES LECTEURS PAR GOUVERNORAT

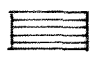
1981

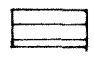
BIZERTE

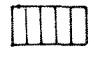



NOMBRE DE LECTEURS

 458 964

 200 000 à 400 000

 100 000 à 200 000

 50 000 à 100 000

 0 à 50 000

— LIMITE ADMINISTRATIVE
DES GOUVERNORATS
..... CHOTT - SEBKHA - LAC
SOURCE : DIRECTION DE LA LECTURE
PUBLIQUE - TUNIS

0 20 50 Km

Tableau :

INADEQUATION ENTRE POPULATION LISANTE SUR PLACE
ET NOMBRE D'OUVRAGES CONSULTÉS EN 1981.

Gouvernorats	Ouvrages consultés	Lecteurs sur place	Moyenne d'ouvrages consultés/lecteurs sur place
TUNIS	189 529	260 248	0,72
ZAGHOUAN	46 921	29 255	1,6
BIZERTE	476 498	310 481	1,53
BEJA	57 684	42 149	1,36
JENDOUBA	80 947	86 149	0,93
LE KEF	103 454	57 735	1,79
SILIANA	90 475	117 105	0,77
KASSERINE	27 568	42 869	0,64
SIDI BOUZID	8 218	11 998	0,68
GAFSA et TOZEUR	85 229	104 608	0,81
MEDENINE et TATAOUINE	53 274	65 733	0,81
GABES et KEBILI	102 150	80 654	1,26
SFAX	189 384	79 471	2,38
KAIROUAN	55 758	74 594	0,74
MAHDIA	74 612	56 812	1,31
MONASTIR	600 328	458 964	1,3
SOUSSE	197 096	208 257	0,94
NABEUL	336 072	316 238	1,06

Dans tous les gouvernorats le taux est faible. C'est dans le gouvernorat de Sfax que ce taux est le plus "élevé" : 2,38 ; par contre le taux le plus faible est enregistré à Kasserine : il est de l'ordre de 0,64. On remarque dans ce tableau que le gouvernorat de Tunis occupe l'avant-dernière place avec un taux de 0,72. Ce taux s'explique par le fait que 20 % (1) des élèves sont concentrés à Tunis et plus de 85 % (1) des étudiants. Ces élèves et ces étudiants viennent à la bibliothèque pour la révision et non pas pour la lecture. Nous reproduisons quelques passages d'un article paru dans un quotidien tunisien (2), reflétant cette situation :

"La période des examens de l'année 1975 a été un cauchemar aussi bien pour les bibliothécaires que pour les étudiants, à 8 h. et à 14 h. c'est la ruée vers les bibliothèques. Etudiants et élèves s'y bousculaient avec le grand espoir d'y trouver une place (si peu confortable soit-elle) pour travailler en paix... Le problème des bibliothèques qui a commencé l'année dernière ne semble pas être résolu en ce début de la nouvelle année scolaire. Déjà, depuis le mois de novembre, les bibliothèques sont pleines de gens soucieux d'élargir leur champ de culture. Les jeunes lecteurs tunisiens s'inquiètent d'ici quatre mois, où travailleront-ils ?... Les lecteurs viennent non pas pour consulter des ouvrages mais pour trouver un endroit calme et tranquille pour travailler car l'entrée y est libre". Cette faiblesse de la lecture sur place confirme l'hypothèse avancée à savoir que "fréquenter une bibliothèque ne signifie pas faire acte de lecture mais plutôt acte de présence". (3)

En fait, le rapport ouvrages consultés/ lecteurs sur place est gonflé par la présence des lecteurs enfants, évalués à 1 101 160 personnes en 1981, c'est-à-dire qu'en réalité le rapport est encore plus faible. Cela signifie que la majorité des lecteurs sur place sont des

- (1) Chiffre calculé d'après : Ministère du Plan et des finances. INS. Annuaire statistique de la Tunisie. - Nlle série. - 1980.
- (2) BEN KHELIFAL (L.). - Les Bibliothèques offrent-elles assez de places à ceux qui les fréquentent ? In : La Presse, 5 déc. 1975, p. 10.
- (3) BEN CHEIK (Abdelkader). - Pouvoir lire. Education et développement culturel : contribution à une approche du livre dans une société en voie de développement, l'exemple du milieu éducationnel tunisien. - Bordeaux : Univ. Bordeaux III, 1978, p. 683.

enfants (dont l'âge est inférieur à 12 ans) formant 46 % des lecteurs sur place. Cela signifie encore que la lecture -par le biais de la présence en bibliothèques- chez l'adolescent et l'adulte est faible.

B) "Cette présence relativement importante de la population lisante signifie-t-elle au seul niveau de la fréquentation des bibliothèques, la scolarisation de l'espace lecture ?

(1)

Tableau : Répartition des lecteurs par fonction en 1981.

Cadres	Elèves et étudiants	Fonctionnaires	Divers	Total
39 365	2 219 833	44 155	99 667	2 403 320
1,64 %	92,36 %	1,84 %	4,16 %	100 %

D'après ce tableau on remarque que les lecteurs élèves et étudiants représentent 92,36 % du total des lecteurs. Une autre catégorie de lecteurs ne figurant pas dans le rapport annuel des activités de la lecture publique de 1981, c'est la catégorie des enseignants lecteurs évalués à 50 998 personnes en 1980 et représentant 2 % du total des lecteurs. (Voir tableau page suivante).

(1) BEN CHEIKH (A.). - Ouvrage déjà cité, p. 687.

Répartition des lecteurs selon la fonction, en 1980

Elèves et étudiants	Enseignants	Fonctionnaires	Divers	Total
2 276 148	50 998	41 710	87 568	2 456 419
92,7 %	2 %	1,7 %	3,6 %	100 %

Au niveau des gouvernorats la population des "lecteurs élèves et étudiants" est inégale :

MONASTIR	436 464
NABEUL	301 983
BIZERTE	294 385
TUNIS	246 996
SOUSSE	192 940

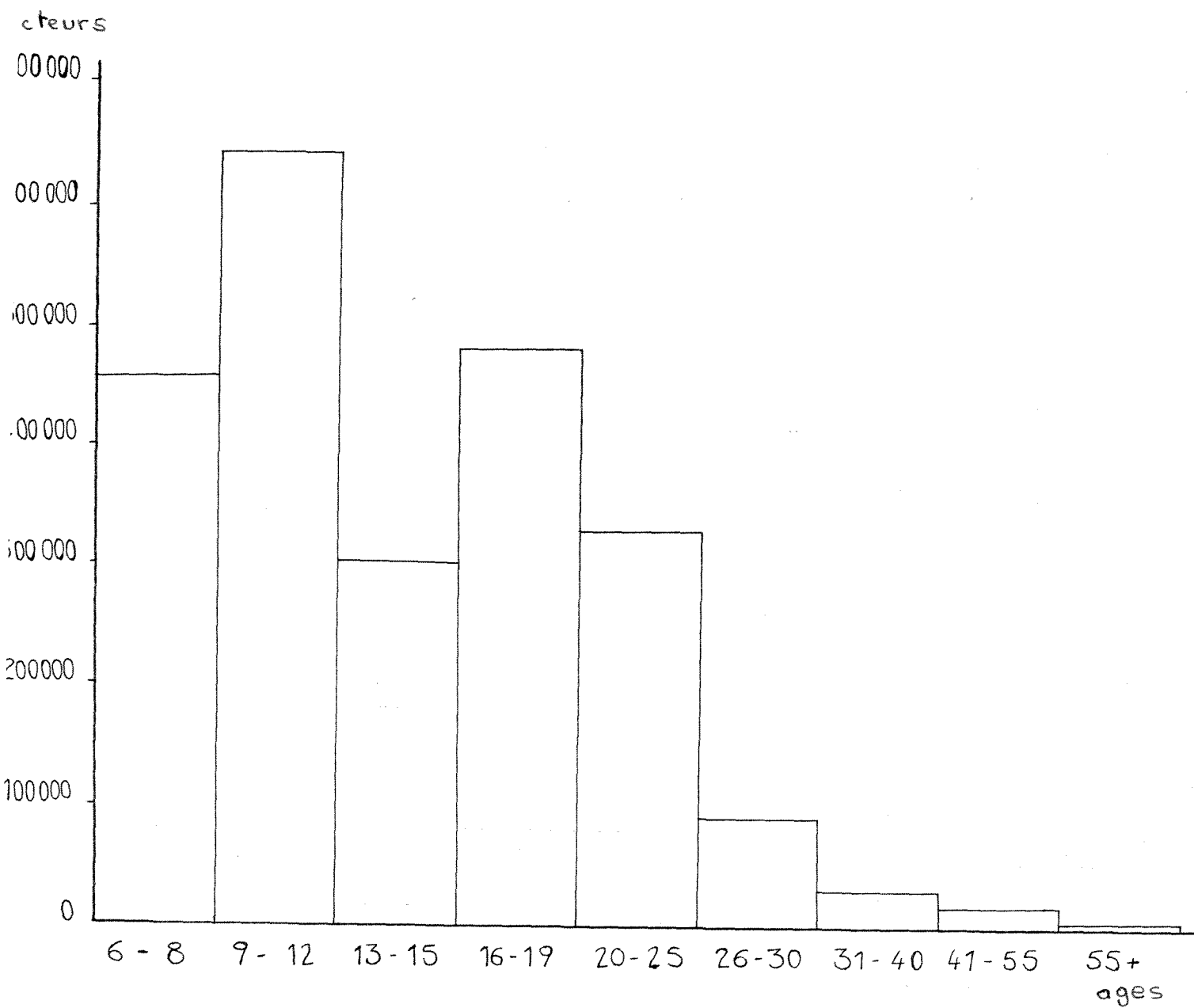
La position de TUNIS s'explique par le faible taux d'accueil des bibliothèques. Dans le reste des gouvernorats, la population des lecteurs élèves et étudiants est en deçà de 100 000 lecteurs (sauf pour SILIANA : 103 333) et même de 75 000 "lecteurs" élèves-étudiants. De cette brève analyse on constate que la nomenclature de la classe socio-professionnelle est limitée, et que la bibliothèque est un espace scolarisé.

1 - Une nomenclature des classes socio-professionnelles très limitée, citée dans les rapports d'activité de la Direction de la lecture publique :

En effet les ouvriers, les agriculteurs et autres ne figurent

Evolution des lecteurs selon les tranches d'âge en 1981

Source : Direction de la Lecture Publique, TUNIS.



pas dans cette nomenclature. Cela signifie qu'ils figurent sous la rubrique "Divers" ou "Fonctionnaires". D'ailleurs, la rubrique intitulée "Divers" ne représente que 4,16 % de la population des lecteurs sur place. Ainsi les bibliothèques sont fréquentées par des élèves et des étudiants.

2. Scolarisation de l'espace bibliothèque :

Les statistiques des activités de la lecture publique ne permettent pas de voir l'évolution mensuelle des lecteurs sur place. Cette analyse serait révélatrice puisque le nombre de lecteurs selon la profession et selon l'âge baissera avec la fin de l'année scolaire et universitaire.

Le nombre des lecteurs baisse également avec l'âge. C'est à partir de 26 ans qu'apparaît ce phénomène correspondant à l'entrée du sujet dans la vie active. (Voir graphique : Evolution des lecteurs selon les tranches d'âge en 1981, page précédente).

La population des lecteurs sur place passe de 337 481 lecteurs en 1981 dans la tranche d'âge 20-25 ans à 92 717 dans la tranche d'âge 26-30 ans. Cette régression est de l'ordre de 27 %. L'allure continuera à baisser pour les autres tranches d'âge. A partir de 40 ans, la pratique de la lecture dans la bibliothèque ne touchera que 0,70 % de la population des lecteurs sur place. Signalons, par ailleurs, le faible nombre d'abonnés évalué à 54 940 en 1981 et où les abonnés élèves-étudiants concentrent 46 447 abonnements, représentant 84,5 % de la population des abonnés. Ce qui montre que la pratique de la lecture par le biais de l'abonnement est faible chez les autres professions.

Ainsi se rendre en bibliothèque est un acte lié fondamentalement avec la pratique scolaire et avec l'âge. "Avec la fin de la scolarisation dans le primaire, le secondaire et le supérieur, se ferme le grand portail, avec l'entrée dans la vie active s'estompe progressivement -pour la majorité de ceux qui ont appris à lire et à écrire- le plaisir

du texte, le désir de s'informer et de se former". (1). Autrement dit le rayonnement de la bibliothèque par le biais de la lecture sur place et par le biais de l'abonnement se localise dans certaines catégories socio-professionnelles et dans certaines tranches d'âge.

Le rayonnement est donc concentré dans la catégorie des lecteurs élèves-étudiants, il s'affaiblit ailleurs, il est également concentré dans la tranche d'âge inférieure à 12 ans.

On peut également mesurer le rayonnement des bibliothèques en interrogeant le fonds de ces bibliothèques, par le biais du prêt, en utilisant le coefficient de circulation des livres (2).

Le nombre total d'ouvrages prêtés est évalué à 1 247 071 en 1981 sur un fonds de 1 068 614 ouvrages d'où un coefficient moyen de circulation extrêmement faible de 1,16. Ce coefficient est confirmé par l'enquête menée en avril-mai 1982, à l'occasion de la 1ère Foire de Tunis du livre arabe. Il ressort de cette enquête que seulement 16 % des personnes interrogées préfèrent la lecture par le prêt par l'intermédiaire des bibliothèques publiques, alors que 31 % des personnes préfèrent le prêt par l'intermédiaire des amis.

(1) BEN CHEIKH. - Ouvrage déjà cité. - p. 697-698.

(2) Coefficient de circulation = $\frac{\text{ouvrages prêtés}}{\text{fonds}}$

Tableau : Coefficient de circulation
selon les gouvernorats en 1981.

Gouvernorats	Ouvrages prêtés	Fonds	Coefficient de circulation
TUNIS	112 445	138 112	0,81
ZAGHOUAN	19 011	28 501	0,66
BIZERTE	120 414	97 213	1,23
BEJA	40 868	33 912	1,20
JENDOUBA	78 499	46 256	1,69
LE KEF	63 795	50 528	1,26
SILIANA	36 330	25 613	1,41
KASSERINE	16 796	36 176	0,46
SIDI BOUZID	10 033	15 290	0,65
GAFSA et TOZEUR	53 545	42 713	1,25
MEDENINE et TATAOUINE	58 515	43 658	1,34
GABES et KEBILI	63 847	46 355	1,37
SFAX	94 177	85 257	1,10
KAIROUAN	53 446	43 073	1,24
MAHDIA	70 072	25 461	2,75
MONASTIR	159 467	99 902	1,59
SOUSSE	66 479	90 432	0,73
NABEUL	129 332	120 243	1,07

Tableau :

La lecture à domicile
Avril-Mai 1982 (1)

Prêt par l'intermédiaire des amis	31 %
Achat du livre	23 %
Prêt des bibliothèques scolaires	19 %
Prêt des bibliothèques publiques	16 %
Prêt des bibliothèques universitaires	9 %
Prêt des bibliothèques d'entreprise	2 %

(1) Source : Résultats de l'enquête sur le livre et la lecture en Tunisie / Centre des études et de la documentation pour le développement culturel.

In : Développement culturel, n° 1, octobre 1982. (Publication en arabe).

Il faut bien pondérer ces résultats car les personnes interrogées sont des personnes qui ont visité la Foire et qui sont du moins alphabètes, c'est-à-dire que les résultats pourraient être plus catastrophiques pour les bibliothèques dans le cas des personnes analphabètes pour qui la bibliothèque est inexistante.

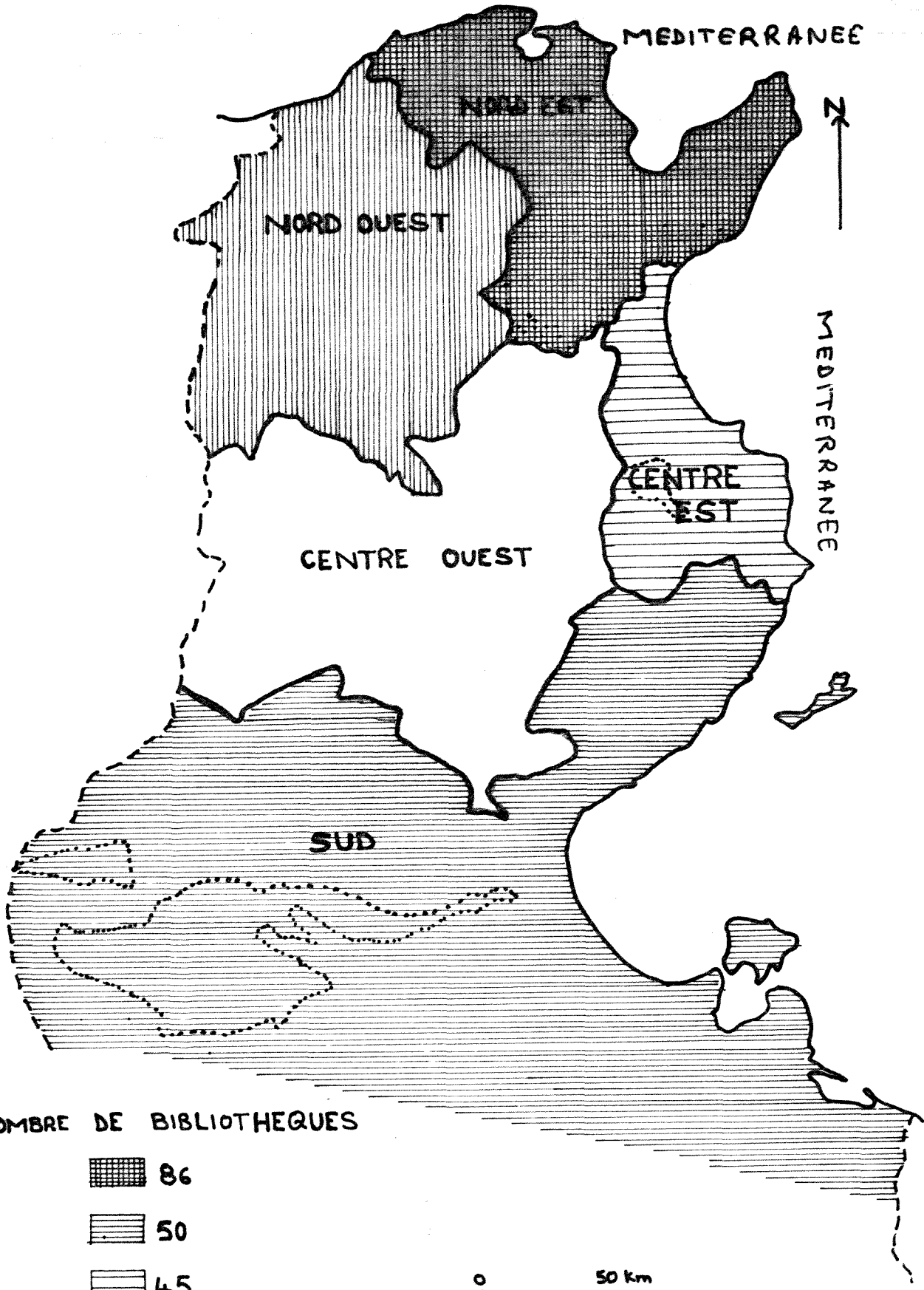
Le coefficient de circulation est inégalement réparti selon les régions puisque 5 gouvernorats ont un coefficient inférieur à 1. Ce sont :

KASSERINE
SIDI BOUZID
ZAGHOUAN
SOUSSE
TUNIS



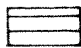
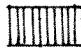
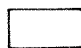
Le seul gouvernorat ayant un coefficient supérieur à 2, c'est MAHDIA avec un coefficient de 2,75. Ce coefficient reste faible pour toute la Tunisie. Il confirme l'hypothèse de la scolarisation de l'espace bibliothèque, puisque la majorité des lecteurs est formée d'élèves et d'étudiants qui se rendent à la bibliothèque pour la simple révision.

Insuffisance des bibliothèques, un espace bibliothèque scolarisé, un rayonnement faible, localisé et inégal, une pluralité d'obstacles sont à chercher dans le système socio-économique et culturel de la Tunisie.

REPARTITION PAR REGION DES UNITES DU RESEAU
DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE
EN 1981



NOMBRE DE BIBLIOTHEQUES

-  86
-  50
-  45
-  37
-  25

0 50 km

SOURCE: DIRECTION DE LA LECTURE
PUBLIQUE - TUNIS

III - LE RESEAU DANS SON ENVIRONNEMENT

Tableau :

L'Evolution des unités du réseau en Tunisie
de 1972 à 1982
Toutes catégories de bibliothèques comprises (1)

1972	1974	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
187	194	200	206	212	216	241	245	250
(2)	(2)							(2)

Le réseau de la lecture publique en Tunisie a connu un développement au niveau du nombre ; il est passé de 187 unités en 1972 à 250 unités en 1982, si bien qu'on aboutit à un accroissement de 25,2 % pour toute la décennie 1972-1982. Cet effort de construction a été mené en parallèle avec le développement de l'enseignement. Ainsi à titre d'exemple, le nombre des écoles primaires serait passé de 2319 unités en 1975-1976 à 2540⁽³⁾ en 1979-1980. L'effort de construction s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme.

1ère question : Est-ce que cet effort d'édification a bénéficié à toutes les régions ?

2ème question : Est-ce que cet effort a bénéficié à tout l'environnement social ?

- (1) Source : Tableau reconstitué . Ministère des affaires culturelles. Direction de la lecture publique. Tunis.
- (2) Source : Résultats de l'enquête sur le livre et la lecture en Tunisie / centre des études et de la documentation pour le développement culturel. In : Développement culturel, n° 1, octobre 1982 (Publication en arabe).
- (3) Ministère du plan et des finances. Institut national de la statistique. - Annuaire statistique de la Tunisie. - Nlle série. - 1980, vol. 25. - p. 63.

A - Le réseau dans son espace géographique : déséquilibre régional ou la géographie de la lecture.

Examinée au niveau des 18 gouvernorats de la Tunisie, la carte géographique du réseau permet de mettre quelques constatations :

(Voir tableau page suivante : Le réseau de la lecture publique en 1981)

Voir carte page 31 : Répartition par région du réseau des bibliothèques de lecture publique en 1981).

1. Opposition entre le littoral et l'intérieur : le littoral constitue un espace socio-géographique favorisé.

En effet le littoral (1) qui comprend 9 gouvernorats concentre 2/3 des unités du réseau. Ce taux qui était de l'ordre de 66 % en 1976 a atteint 64 % en 1981. Cette baisse n'a pas été régulière.

Tableau :

Pourcentages des unités du réseau dans le littoral (2)

1976	1977	1978	1979	1980	1981
66 %	65 %	66,03 %	65,2 %	64 %	65,3 %

(3)

Le taux de concentration tend à se maintenir. A l'intérieur, le réseau est très éparé.

2. Opposition régionale : L'armature des unités du réseau est inégalement répartie, dans toutes les régions du territoire. De ce fait certaines régions se trouvent isolées du réseau, ce qui constitue

- (1) Le littoral comprend 9 gouvernorats : TUNIS, BIZERTE, ZAGHOUAN, NABEUL, SOUSSE, MONASTIR, MAHDIA, SFAX, GABES.
- (2) Tableau reconstitué : source du Ministère des affaires culturelles. Direction de la lecture publique. - Activités des bibliothèques de lecture publique de 1977 à 1981.
- (3) Pourcentage calculé : source du Ministère du plan et des finances. Institut national de la statistique. - Annuaire statistique de la Tunisie. - Nlle série. - 1980, vol. 25 - p. 79.

LE RESEAU DE LA LECTURE PUBLIQUE EN 1981

Source : Direction de la Lecture publique

Gouvernorats	Adultes	Enfants	Adultes, jeunes et enfants	Biblio-bus	Maisons du peuple	Centres de prêt municipaux	Total
TUNIS	9	4	1	1	11	5	31
MAGHOUAN	1	1	1	1	2	3	9
SIBERTE	5	7	5	1	1	1	20
MEJA	2	2	1	1	3		9
ENDOUBA	3	1	2	1	1	1	9
ME KEF	1	1	6	1	1		10
ILIANA	2	1	2	1	1	2	9
ASSERINE	1	1	3	1	2		8
IDI BOUZID	1	1		1	3		6
MAFSA	1	1	2	1	5	1	11
ME DENINE	3	1	1	1	5	1	12
MA BES	3	1	1	1	4	2	11
MA FAX	3	2	3	1	6	1	16
MAIROUAN	2	1	1	1	5	1	11
MA HDIA	2	2	1		4		9
MONASTIR	7	5	3		4	1	20
MOUSSE	5	5	2	1	2	1	16
MA BEUL	8	7	5	1	1	3	25
TOTAL	59	44	40	16	61	23	243

Il faut ajouter à ce tableau : 1 bibliothèque publique centrale à Tunis et 1 bibliothèque publique régionale à Sousse.
L'ensemble du réseau est formé de 245 unités.

Note : Nous avons reproduit le tableau tel qu'il a été communiqué par la Direction de la lecture publique, car il manque une bibliothèque dans le total vertical.

un facteur de friction pour le développement de la lecture publique. En effet le Nord-Est composé de 4 gouvernorats, concentre près du tiers des unités du réseau. Alors que le Centre-Ouest, le Centre-Est et le Nord-Ouest constituent des régions arides en matière de construction de bibliothèques. Pour ce qui est du Sud, le taux de concentration des bibliothèques est gonflé par la présence de la ville de Sfax, deuxième ville de Tunisie après Tunis. Sans tenir compte du gouvernorat de Sfax, le pourcentage des 3 gouvernorats de GABES, GAFSA et MEDENINE tombe au-dessous de 14 %, taux stable depuis 1976.

3. Opposition ville-campagne

(Voir carte p. 36 : répartition par gouvernorat des taux d'analphabétisme et des taux d'urbanisation en 1981).

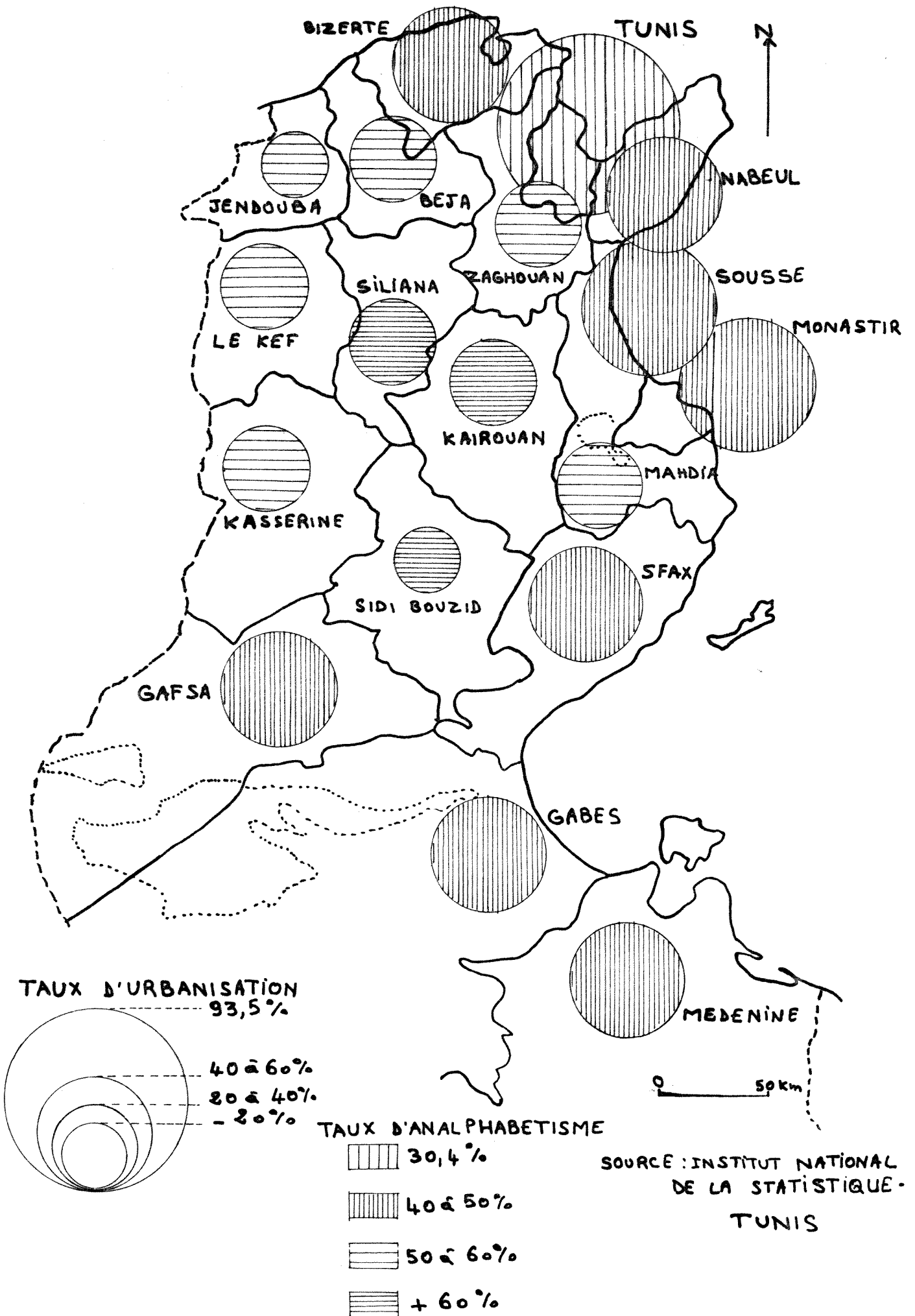
Du fait de la présence de la capitale, le Nord-Est constitue une région favorisée par rapport au reste. D'ailleurs une brève analyse de l'urbanisation en Tunisie nous aidera à mieux cerner le problème de la disproportion régionale : premier obstacle à l'accès aux bibliothèques. Pourquoi l'urbanisation ? D'après les études, l'urbanisation constitue un facteur de développement de la lecture et par conséquent de la fréquentation des bibliothèques. En effet, dans les milieux fortement urbanisés, sont concentrés les structures et les instruments de la culture et de la lecture. Ainsi, le gouvernorat de TUNIS est presque entièrement urbanisé, le taux d'urbanisation atteint en 1980, 93,5 % (1) de la population. A MONASTIR, ce taux est de 81,7 %, SOUSSE 74,1 %. Ces 3 gouvernorats concentrent plus de 28 % des bibliothèques. Ailleurs et dans les gouvernorats de l'intérieur, le taux d'urbanisation tombe à 9,5 % à SIDI BOUZID et à 20 % à JENDOUBA.

Les 7 gouvernorats de l'intérieur et du Sud qui sont JENDOUBA, SIDI BOUZID, KASSERINE, BEJA, SILIANA, GABES, dont le taux d'urbanisation en 1980 est de 25 % en moyenne (1), ne concentrent que 21 % (2) du réseau.

(1) Ministère du Plan et des finances. Institut national de la statistique. - Enquête population-emploi. 1980, p. 27.

(2) Ministère des affaires culturelles. Direction de la lecture publique.

REPARTITION PAR GOUVERNORAT DES TAUX D'ANALPHABETISME
ET DES TAUX D'URBANISATION EN 1980



Cette inégalité régionale reflète également une inégalité sociale devant l'accès aux bibliothèques de lecture publique.

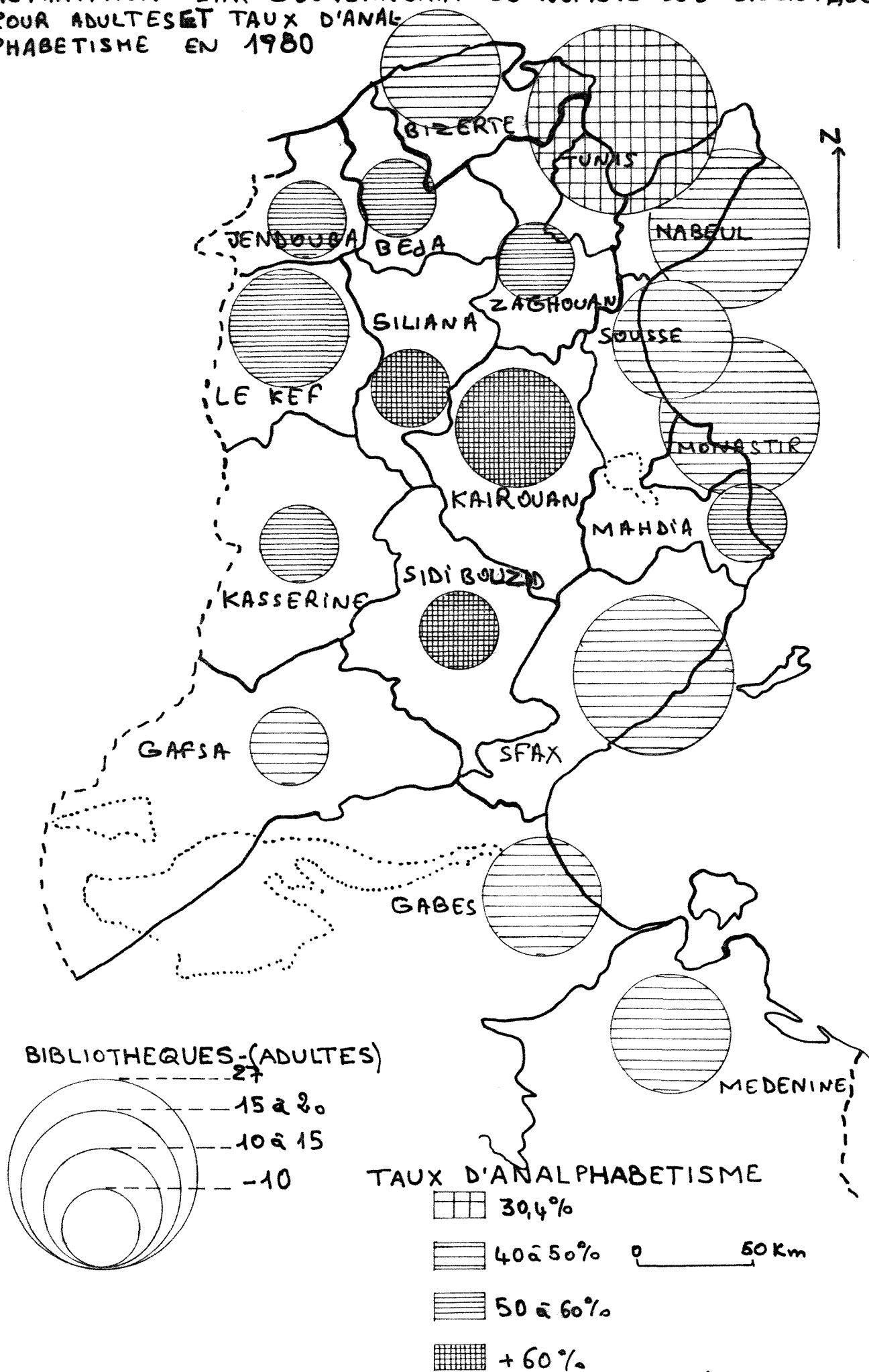
B - LE RESEAU DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ou l'inégalité sociale devant l'accès aux bibliothèques
(Voir carte : Nombre de bibliothèques pour adultes et analphabétisme).

L'ensemble du réseau géré par la Direction de la lecture publique est passé de 206 unités en 1977 à 245 en 1980. En excluant les bibliothèques pour enfants, le réseau se limiterait à 201 en 1981. Ce nombre suffit-il à répondre aux besoins de la population alphabète évaluée à 2 378 400 lecteurs possibles (potentiels) soit 52,2 % de la population âgée de 10 ans et plus. En utilisant l'approche socio-géographique, le réseau des bibliothèques de lecture publique est inégalement réparti. Parmi la population analphabète (1) âgée de 10 ans et plus en 1980, 2 150 000 personnes ne savent ni lire ni écrire, c'est-à-dire que 47,5 % de cette population (la population âgée de 10 ans et plus est de 4 528 000 personnes) est dans l'incapacité d'accéder à un texte imprimé et demeure totalement marginale par rapport au circuit de la diffusion du livre ou de la revue.

Les recensements de 1966 et de 1975 dénombrent une population analphabète élevée, estimée respectivement à 2 025 204 personnes et 2 183 500 personnes, soit 67,7 % de la population âgée de 10 ans et plus et 54,95 %

(1) La mesure de l'analphabétisme se fait par référence à la population âgée de 10 ans et plus, puisque les jeunes âgés de moins de 10 ans gardent encore une chance d'être scolarisés.

CORRESPONDANCE ENTRE ANALPHABETISME ET BIBLIOTHEQUES:
 REPARTITION PAR GOUVERNORAT DU NOMBRE DES BIBLIOTHEQUES
 POUR ADULTES ET TAUX D'ANALPHABETISME EN 1980



SOURCE: DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE - TUNIS
 INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Tableau :

Taux d'analphabétisme en 1966, 1975 et 1980.

Années	Population âgée de 10 ans et plus	Total d'analphabètes	Taux
1966 (1)	2 988 700	2 025 204	67,7 %
1975 (2)	3 973 890	2 183 500	54,95 %
1980 (3)	3 528 400	2 150 000	47,5 %

Il est important de souligner que ce taux d'analphabétisme est un obstacle déterminant à la sensibilisation et à la motivation à la lecture au sein des ménages tunisiens, car l'analyse de la population analphabète permet de dénombrer 1 386 900 personnes de sexe féminin, soit 61,1 % du total des analphabètes, contre 33,8 % de sexe masculin (3). En 1975, l'analphabétisme touchait une population inférieure 1 333 830 personnes de sexe féminin soit 61 % du total des analphabètes contre 39 % (2) de sexe masculin.

Il est important également de remarquer l'opposition entre le milieu rural et le milieu urbain. Le milieu rural demeure encore fortement touché par l'analphabétisme avec un pourcentage évalué à 62,2% (4) de l'ensemble des analphabètes en 1980. Le recensement de 1975 évaluait le pourcentage dans le milieu rural à 61,07 % de l'ensemble des analphabètes. A ces chiffres, il faudrait ajouter des non-déclarés.

(1) Source : Secrétariat d'Etat au plan et à l'économie nationale. - Annuaire statistique de la Tunisie. - 17e vol. 1967, p. 22-23.

(2) Source : Ministère du plan et des finances. Institut national de la statistique. - Recensement général de la population, 8 mai 1975, p. 21.

(3) Source : Ministère du plan et des finances INS. - Enquête population/emploi. - 1980. p. 28.

(4) Source : Ministère du plan et des finances INS. - Enquête population/emploi. - 1980.

Ainsi si la croissance urbaine, avons-nous souligné précédemment, est un "facteur de mutation en ce sens que l'existence d'un climat et d'une armature socio-culturelle créent de meilleures conditions d'alphabétisation, il n'en est pas de même pour la croissance rurale qui se traduit -surtout- en terme de déséquilibres, d'inégalités et d'absence de motivations" (1).

L'analyse par gouvernorat confirme encore ce déséquilibre régional. En effet, les gouvernorats de KAIROUAN, SIDI BOUZID, JENDOUBA, KASSERINE, SILIANA, BEJA, MAHDIA, LE KEF, ZAGHOUAN sont ceux qui accusent un pourcentage d'analphabètes supérieur à 55 % (la moyenne nationale est de 47,5 %). Cette proportion dépasse 60 % chez les femmes, alors qu'à TUNIS, MONASTIR, BIZERTE, SFAX, SOUSSE, l'analphabétisme varie entre 30,4 % et 48,5 %, avec la même proportion d'écart entre les analphabètes de sexe féminin et les analphabètes de sexe masculin.

La position de TUNIS est très favorisée. En effet, TUNIS est le lieu où sont concentrés les administrations centrales, les établissements industriels et bancaires. Le cas de MONASTIR s'explique non point par son importance administrative ni par sa superficie et l'importance de sa population résidente (260 600 (2) en 1980), mais plutôt par sa position politique et son statut privilégié (3).

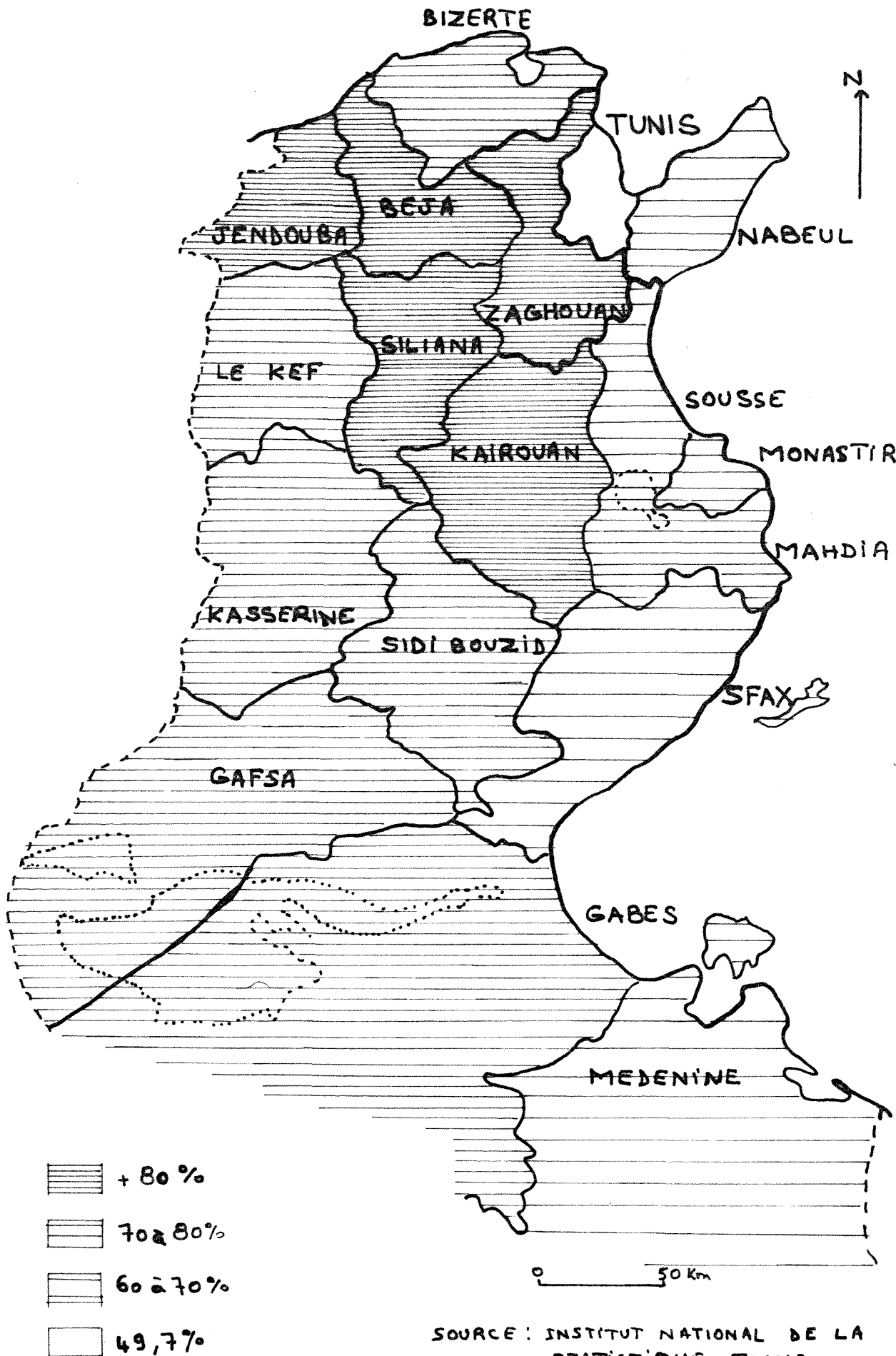
La participation à la consommation culturelle par le biais de la bibliothèque n'est guère vécue avec le même pouvoir de disponibilité aussi bien en milieu fortement urbanisé où sont concentrés les instruments de culture et de lecture qu'en milieu rural. (Voir carte : répartition des pourcentages de la population analphabète âgée de 30 ans et plus en 1980, page suivante).

(1) BEN CHEIKH (Abdelkader). - Pouvoir lire... - Thèse d'Etat sous la direction de Robert Escarpit. - Bordeaux, 1978. p. 542.

(2) Source : Ministère du plan et des finances. INS. - Annuaire statistique de la Tunisie. 1980.

(3) Ville natale du Président actuel de la République tunisienne.

REPARTITION DES POURCENTAGES DE LA POPULATION ANALPHABETE
 AGEE DE 30 ANS ET PLUS EN 1980



SOURCE : INSTITUT NATIONAL DE LA
 STATISTIQUE . TUNIS

On peut affiner la recherche en utilisant comme critère l'analphabétisme selon la population analphabète âgée de 30 ans et plus. Car il est évident que le milieu familial dans sa condition culturelle, exerce une influence (négative ou positive) déterminante dans la pratique culturelle sur les enfants. En effet, le taux d'analphabétisme en 1980 dans la population âgée de 30 ans et plus varie de 49,7 % à TUNIS à 84,7 % à SILIANA, avec la même disparité régionale. D'ailleurs dans tous les gouvernorats sauf la capitale, ce taux dépasse largement 60 %. Si bien que dans la société tunisienne, la mère, le père sur lesquels repose l'éducation des enfants, constituent encore et malgré la scolarisation des enfants, "des médiatrices socio-culturellement infirmes et en dehors du champ de la communication culturelle" (1) et celle de la bibliothèque en l'occurrence, c'est-à-dire que l'analphabétisme chez la population âgée de 30 ans et plus (parents et futurs parents), constitue un obstacle déterminant à la sensibilisation et à la motivation à la lecture, car les bibliothèques et tous les moyens véhiculant la culture sont hors de la mentalité des ménages tunisiens. Mais, parallèlement à ce groupe d'âge, signalons au passage que 19 % et 20,7 % des tranches d'âges 10-14 ans et 15-19 ans n'ont pas connu, ne connaissent pas encore la joie de lire, et par conséquent, ils sont eux aussi hors du circuit de la culture et de la bibliothèque.

Conclusion :

- Inégalité régionale dans la répartition des unités du réseau correspondant à une inégalité dans la répartition de la structure socio-économique et culturelle. Le réseau ne connecte pas toutes les régions.

- Analphabétisme dominant inégalement réparti selon :
• le milieu urbain avec une armature socio-économique et culturelle polyvalente et le milieu rural aride en infrastructure, un alphabétisme galopant,

(1) BEN CHEIKH (A.). - Ouvrage déjà cité, p. 541.

- . le sexe : analphabétisme dominant chez le sexe féminin.
- . l'âge où la population âgée de 30 ans et plus constituant l'essentiel des ménages tunisiens, sont analphabètes et sont hors du circuit de la culture d'où l'absence de motivations pour la bibliothèque en milieu familial.

Ces inégalités montrent que certaines régions, certaines catégories de la population, se trouvent hors du champ d'attraction de la bibliothèque.

L'inégalité socio-géographique du réseau signifie une inégalité devant le livre, et devant la bibliothèque ; elle s'insère dans un système plus large qui est l'inégalité socio-géographique de l'infrastructure socio-culturelle. "Cette inégalité se situe en premier lieu sur le terrain de l'infrastructure et des instruments de culture, c'est que les chances d'accès à la culture et au livre sont tributaires de la qualité du milieu scolaire et de l'environnement socio-culturel" (1).

C - LE RESEAU DANS SON ENVIRONNEMENT CULTUREL :

Une complexité de facteurs est à l'origine de cette inégalité devant l'accès aux bibliothèques. De ce fait, le rayonnement du réseau se trouve limité.

1. L'attitude du pouvoir à l'égard de la culture

Cette attitude, on peut l'apprécier par le budget octroyé aux bibliothèques. En effet, en 1975, le budget destiné aux bibliothèques publiques est évalué à 53 930 598 (2) millimes soit 16,69 millimes par habitant alphabétisé (3).

"En 1978, le budget de fonctionnement de la lecture publique

(1) BEN CHEIKH (A.). - Ouvrage déjà cité, p. 917.

(2) Calcul effectué par A. BEN CHEIKH, ouvrage déjà cité, p. 652.

(3) Population alphabète : 3 229 646 personnes de 15 ans et plus.

(acquisition, fournitures de bureau et d'entretien, mobilier,...) qui était de 95 000 dinars (1), est passé à 105 000 dinars en 1979. En 1978, 60 000 dinars ont servi à acquérir quelques 85 000 ouvrages dont 38 000 environ pour les enfants. Lorsqu'on sait que le prix moyen d'un livre varie en 3 dinars (littérature générale) et 10 dinars (ouvrages scientifiques ou de recherche), et qu'un livre de poche coûte entre 0,500 dinar et 1 dinar, on voit quels livres sont acquis dans nos bibliothèques, et dans quel état ils peuvent se trouver quelques mois plus tard. D'autre part, comment assurer le service correct aux lecteurs potentiels quand on ne peut pas acquérir le nombre d'ouvrages nécessaires et les périodiques souhaités" (2). Cette faiblesse du budget se répercute sur la qualité et la quantité du fonds mis à la disposition du lecteur "... à 80 %, ce fonds ne répond aucunement aux aspirations de la population desservie : des ouvrages usés, périmés dont la place est soit au rebut, soit au pilon, soit dans une centrale de dépôt ...(3)

2. Production éditoriale faible

La place du livre dans la formation et l'information des gens est importante chez le Tunisien. En effet, 75 % des personnes interrogées à la Foire de Tunis du livre arabe (4) pensent que le livre demeure le plus important dans la formation et l'information parmi les autres médias.

(1) 1 dinar équivaut à 10 F. français environ.

(2) ABDEL JAOUED (M.). - Les Bibliothèques de lecture publique en Tunisie. - In : A.T.D. Bulletin, 1979, n° 1-2, vol. XIII. p. 20.

(3) Idem

(4) Résultat de l'enquête sur le livre et la lecture. In : Développement culturel - Déjà cité.

Tableau :

Comparaison entre le livre et les autres moyens d'information (1)

Le livre	75 %
La radio	9 %
Presse écrite	6 %
Télévision	6 %
Cinéma	4 %

Pour une population alphabète âgée de 10 ans et plus, c'est-à-dire des lecteurs potentiels évalués à 2 378 400 en 1980, la production nationale est insignifiante. En 1980, la production éditoriale était de 207 titres en langue arabe et 162 titres en langues étrangères (surtout française). Cette production est passée en 1982 à 183 titres en langue arabe et 161 en langues françaises et autres (2). Le rapport entre l'offre et la demande est insignifiant. La production éditoriale est également insuffisante dans les pays arabes "où 15 000 titres sont publiés annuellement et tirés à 40 millions d'exemplaires, soit le tiers de la seule production française".

3. La place de la culture dans la société tunisienne

La place de la culture dans la société tunisienne est fonction du temps libéré par le travail. Dans cette perspective, il faut mettre la bibliothèque au regard de l'une de ses principales fonctions qui est le loisir.

Le loisir a été défini par référence à une conception du travail. "C'est un ensemble d'occupations auxquelles l'individu peut s'adresser de plein gré, soit pour se reposer, soit pour se divertir, soit pour développer son information ou sa formation désintéressée, sa participation sociale volontaire ou sa libre capacité créatrice après s'être dégagé de ses obligations professionnelles (3).

(1) Résultats de l'enquête sur le livre et la lecture. In : Développement culturel. - Déjà cité

(2) Source : Ministère des affaires culturelles. Bibliothèque nationale. - Bibliographie nationale, 1980-1982.

(3) DUMAZEDIER (J.). - Vers une civilisation du loisir. - Le Seuil, 1962

CONCLUSION

Le réseau de la lecture publique est un réseau jeune. La centralisation n'a pas été bénéfique pour la lecture publique. De ce fait, les unités du réseau sont isolées les unes par rapport aux autres, et la coopération entre les bibliothèques est pratiquement inexistante. Le pouvoir décisionnel à Tunis est loin de la réalité de la lecture dans les régions de l'intérieur du territoire. La décentralisation régionale, amorcée par la création de bibliothèques publiques régionales allègera sur le plan technique, le centre de décision. Le réseau a certes connu un développement, mais son rayonnement sur l'environnement socio-culturel est faible. Ce rayonnement est localisé. Cette localisation se situe au niveau de l'âge et au niveau des catégories socio-professionnelles des lecteurs. En effet, la bibliothèque est un espace scolarisé. Son rayonnement au niveau de la fréquentation et de la lecture s'exerce essentiellement sur le public scolaire concentré dans les grandes villes. L'application de la méthode statistique et géographique a permis de mettre en évidence des espaces de fréquentation et de lecture et des espaces désertiques, situés en milieu rural, non connecté par le réseau. L'analyse systémique demeure fort utile, en ce sens qu'elle permet d'intégrer la bibliothèque dans son système socio-économique et culturel.

Malgré l'effort de l'instruction, l'analphabétisme demeure dominant ; il concerne une grande partie de la population qui vit en marge de la culture et de la bibliothèque, en l'occurrence. La bibliothèque est loin d'être une institution démocratique.

Cette conception du loisir par rapport au travail est bien confirmée par l'enquête sur le livre et la lecture. En effet, 71 % (1) des personnes interrogées lisent le soir, c'est-à-dire lorsque les bibliothèques sont fermées ; cela signifie que le temps libéré par le travail est faible. Cela signifie que cette population lisante est à soustraire de l'orbite des bibliothèques. D'ailleurs les conditions de travail dépassent les 40 heures par semaine pour la majorité des ouvriers de l'industrie de l'agriculture et du secteur commercial..." (2). Pour ces personnes, la pratique de la lecture ne se fait pas à la bibliothèque mais chez soi, éventuellement.

(1) In : Développement culturel, déjà cité.

(2) BEN CHEIKH (A.). - Ouvrage déjà cité.

TABLEAU DES CARTES ET DES GRAPHIQUES

- Morphologie des réseaux p. 7
- Morphologie théorique du réseau des bibliothèques de lecture publique en Tunisie p. 15
- Répartition des lecteurs enfants et adultes par gouvernorat en 1981 p. 18
- Répartition des lecteurs par gouvernorat en 1981 p. 20
- Evolution des lecteurs selon les tranches d'âge en 1981 p. 25
- Répartition par région des unités du réseau des bibliothèques de lecture publique en 1981 p. 31
- Répartition par gouvernorat des taux d'analphabétisme et des taux d'urbanisation en 1980 p. 36
- Correspondance entre analphabétisme et bibliothèques : répartition par gouvernorat du nombre de bibliothèques pour adultes et taux d'analphabétisme en 1980 p. 38
- Répartition des pourcentages de la population analphabète âgée de 30 ans et plus en 1980 p. 41

TABLE DES TABLEAUX

- Evolution des activités des bibliothèques de lecture publique p. 17
- Inadéquation entre population lisante sur place et nombre d'ouvrages consultés en 1981 p. 21
- Répartition des lecteurs par fonction en 1981 p. 23
- Répartition des lecteurs selon la fonction en 1980 p. 24
- Coefficient de circulation selon les gouvernorats en 1981 p. 28
- La lecture à domicile : Avril-Mai 1982 p. 29
- L'évolution des unités du réseau en Tunisie de 1972 à 1982 p. 32
- Pourcentages des unités du réseau dans le littoral p. 33
- Le réseau de la lecture publique en 1981 p. 34
- Taux d'analphabétisme en 1966, 1975 et 1980 p. 39
- Comparaison entre le livre et les autres moyens d'information p. 45

LA LECTURE PUBLIQUE EN TUNISIE

A - SOURCES

BIBLIOTHEQUE NATIONALE. Service des publications et du dépôt légal. - Bibliographie nationale, 1980-1982.

DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE. - Activités des bibliothèques. - Tunis : DLP, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981.

DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES. - Liste des bibliothèques publiques en Tunisie. - Tunis : DBP, 1974.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'INFORMATION. - Rétrospectives décennales, 1962-1971. - Tunis : DIGEP, 1972.

MINISTERE DU PLAN ET DES FINANCES. Institut national de la statistique. - Annuaire statistique de la Tunisie. - Nlle série. - Tunis : INS, 1980. - vol. 25.

MINISTERE DU PLAN ET DES FINANCES. Institut national de la statistique. - Enquête population-emploi : publication régionale. - Tunis : INS, 1980.

MINISTERE DU PLAN ET DES FINANCES. Institut national de la statistique. - Recensement général de la population tunisienne 8 mai 1975. - Tunis : INS, 1975.

Résultats de l'enquête sur le livre et la lecture publique en Tunisie.

In : Développement culturel / Centre des études et de la documentation pour le développement culturel, octobre 1982? n° 1. (Texte en arabe).

SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN ET A L'ECONOMIE NATIONALE. - Annuaire statistique de la Tunisie, 1967, 17e vol.

B - BIBLIOGRAPHIE

ABDEL JAOUED (Mohamed). - Les Bibliothèques de lecture publique en Tunisie.

In : A.T.D. Bulletin / Association tunisienne des documentalistes bibliothécaires et archivistes, 1979, n° 1-2, vol. XII, p. 20;

ABDENNEBI (Azouz). - Insérer dans notre enseignement la lecture à part entière. - Tunis : INSE, 1971.

BACHOUCHE (Mohammed), EL HAJJ (M.). - Bibliothèque et animation. - Tunis : Institut national de l'éducation, 1973. (Texte en arabe).

BEN CHEIKH (Abdelkader). - Pouvoir lire. Education et développement culturel : contribution à une approche du livre dans une société en voie de développement, l'exemple du milieu éducatif tunisien. - Bordeaux : université Bordeaux III, 1978. (Thèse d'Etat. Dir. de recherche R. Escarpit).

BEN KHELIFA (L.). - Les Bibliothèques offrent-elles assez de places à ceux qui les fréquentent ?

In : La Presse, 5 déc. 1975, p. 10 (quotidien tunisien).

BEN REJEB (S.). - Lecture et bilinguisme dans les bibliothèques enfantines en Tunisie. - Tunis : Institut national de l'éducation, 1971.

BOUSNINA (Mongi). - Développement scolaire et disparités régionales en Tunisie : essai de géographie scolaire. - Paris : Sorbonne, 1981. (Thèse d'Etat en Sciences humaines. Dir. de recherche Michel Rochefort).

CHANDLER (G.). - Tunisie : développement des bibliothèques. - Paris : Unesco, 1964.

CHEBIL (Hachemi). - Bibliothèques et bibliobus face à l'expansion culturelle.

In : La Presse, 5 avril 1975. (quotidien tunisien).

DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES. - Evolution des bibliothèques en Tunisie, 1965 à 1970. - Tunis : Direction des bibliothèques, 1972.

DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES. - Planification de la lecture publique. - Tunis : Direction des bibliothèques publiques, 1971.

EL FANI (Bechir). - Contribution à la planification d'un système national de bibliothèques, de documentation et d'archives.
In : A.T.D. Bulletin / Association tunisienne des documentalistes, bibliothécaires et archivistes, 1975, vol. V, n° 3-5, 9 p.

EL FANI (Bechir). - Projets de développement de la lecture publique : perspectives décennales 1973-1983 : programmes de construction. - Tunis : Ministère des affaires culturelles, 1974.

EL QUASSIBI (Abdelhamid). - Les Bibliothèques de la capitale: espace restreint.
In : Essabah, 22 et 24 nov. 1974 (quotidien tunisien. Texte en arabe).

HAFSIA (J.). - Une bibliothèque doit aller au devant des besoins de ses lecteurs.
In : La Presse, 8 janvier 1974. (quotidien tunisien).

HAMADI. - De la rue à la bibliothèque : comment traverser ?
In : La Presse, 3 mars 1976. (quotidien tunisien).

I.H. - Les Bibliothèques publiques en Tunisie.
In : La Presse, 23 sept. 1972 (quotidien tunisien).

KEDIDI (Ahmed). - Un foyer sans bibliothèque : un corps sans âme.
In : El Amel, 3 fév. 1972. (quotidien tunisien. Texte en arabe).

LOUACHRI (Chakib). - Une urgence : motiver à la lecture.
In : Dialogue, n° 85, avril 1976, p. 82-86. (Revue tunisienne mensuelle).

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES. - Rapport général des commissions sectorielles de la culture. - Tunis : Ministère des affaires culturelles, 1971. (Texte en arabe).

NAGHMOUCHI (Rachid). - L'Insuffisance des bibliothèques publiques.
In : L'Action, 11 oct. 1974. (quotidien tunisien).

OURGHI (N.). - Pitié pour nos bibliothèques.
In : Le Temps, 26 nov. 1975. (quotidien tunisien).

PREMIER MINISTRE. Commission de la documentation. - Rapport de synthèse. - Tunis : Premier Ministre, 1978.

REZGUI (Mohamed). - De la lecture publique en Tunisie : problèmes et perspectives. - Tunis : Institut national des sciences de l'éducation, 1971.

SAID (Rafik). - La Politique culturelle en Tunisie. - Paris : Unesco, 1970. (Politiques culturelles : études et documents ; 6).

SOUIR (Jamila). - La Lecture entre l'édification et la destruction. In : BILADI, 26 janv. 1976. (hebdomadaire tunisien. texte en arabe).

Vers l'élaboration d'une stratégie commune arabe pour la sécurité culturelle.

In : L'Action, 11 mai 1983, p. 12. (quotidien tunisien).

ZOUAOUI (Abdelmajid). - Les Bibliothèques, clef du développement. In : L'Action, 10 nov. 1970. (quotidien tunisien).

